



## Les secteurs propices à une intensification des activités

Carte 2.2.2

-  Intensification des activités aux abords de certaines gares de train de banlieue et de stations de métro
-  Intensification des activités aux abords de certains corridors de transport collectif
-  Ligne de métro existante ou en construction
-  Ligne de métro à l'étude
-  Ligne de métro potentielle
-  Ligne de train de banlieue existante
-  Gare proposée
-  Limite municipale ou d'arrondissement

0 1 2 3 km